



Droi des locataires, sans issue!!

Par **Josué**, le **08/10/2008** à **14:38**

Bonjour, rnJ'ai un problème avec mon propriétaire: il y a quelques mois j'étais locataire d'une maison, le propriétaire possède aussi un appattement dans le mm immeuble, et je me suis rendu compte qu'il se servait de notre électricité, eau, et fioul lorsqu'il venait chez lui. Evidemment il a bien pris garde de me le dire. Je le lui en ai parlé, il m'a dit qu'il ferait monter un compteur, ce qu'il a fait, mais lui mm, ce qui est interdit, ou en tt cas n'a aucune valeur, étant donéque ce lui ci ne fontionnait pas. etant très très remonté, j'ai décidé sur un coup de tête de laisser tomber cette maison, etau bout de deux semaines j'ai laissé la maison pour m'installer ailleurs. Evidemment maintenat le propriétaire me réclame les trois mois de préavis, et comme j'ai évidemment j'ai refusé, il m'a assigné en justice. Le procès aura lieu dans qqes semaines et je ne sais pas comment prouver l'abus étant donné que je n'ai âs de preuves. J e ne peux pas nn plus me payer un avocat étant donné le prix, et je n'ai pas droit à l'aide judiciaire. Que puis je faire?